



Neuilly-sur-Seine, le

VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

Service du Conseil Municipal
et des Commissions
MFH/az n° /2008

Madame, Monsieur,

Vous désirez formuler une demande d'emplacement sur l'un des marchés de la Ville de Neuilly-sur-Seine.

Les candidatures des commerçants, adressées à Monsieur le Maire, sont examinées en Comité Consultatif des Marchés Forains.

Ce Comité est composé d'Elus, de personnalités représentant les commerçants, du concessionnaire du marché, du fermier ainsi que des représentants de l'administration générale.

Il se réunit régulièrement afin d'étudier également les questions relatives au bon fonctionnement des marchés et veille à faire respecter un équilibre et une diversité des marchandises proposées aux Neuilléens.

Dans l'attente de la prochaine réunion du Comité Consultatif des Marchés Forains et afin de permettre à ses membres d'examiner votre candidature, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un questionnaire qui nous sera retourné **dans les meilleurs délais** accompagné des documents dont la liste suit :

- Une photo de votre étal

POUR LES COMMERÇANTS ET ARTISANS :

- Une attestation de domicile
- Carte d'identité nationale
- Une carte de commerçant non sédentaire en cours de validité ou le livret spécial de circulation modèle "A" exclusivement à l'intérieur duquel le numéro de registre de commerce et de répertoire des métiers doit être inscrit
- Le numéro d'immatriculation au registre du commerce ou (pour les producteurs) un certificat d'affiliation à une caisse agricole
- Deux photographies récentes, format "photo d'identité"

.../...

POUR LES SALARIES EXERÇANT DE FAÇON AUTONOME :

- la copie de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires de son employeur que ce dernier aura certifié
- un bulletin de salaire de moins de trois mois ou le premier mois la copie de déclaration préalable d'embauche faite à l'URSSAF, certifiée par l'employeur

POUR LES ETRANGERS CHEFS D'ENTREPRISE HORS COMMUNAUTE EUROPEENNE :

- les mêmes documents que le chef d'entreprise de nationalité française
- la carte de résident ou de commerçant étranger

POUR LES SALARIES ETRANGERS EXERÇANT DE MANIERE AUTONOME :

- les mêmes documents obligatoires que pour les salariés de nationalité française
- le titre de séjour
- la carte de travailleur étranger sauf dispense

Tous ces documents devront nous être adressés à l'adresse suivante :

Hôtel de Ville
Madame HUBAUD
Directeur Général Adjoint des Services
Service du Conseil Municipal et des Commissions
96 avenue Achille PERETTI
92522 NEUILLY CEDEX

Je ne manquerai pas de vous tenir informé(e) de la suite qui sera donnée à votre candidature.

Dans l'attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Christophe FROMANTIN
Maire de Neuilly-sur-Seine

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS POUR L'ATTRIBUTION D'UN EMPLACEMENT SUR LES MARCHES FORAINS DE NEUILLY- SUR-SEINE

**(Questionnaire à compléter et à retourner
au Service du Conseil Municipal et des Commissions)**

Votre demande d'emplacement porte sur : (barrer les mentions inutiles)

- Sur le marché de Sablonville
- Sur le marché de Windsor
- Sur les deux
-

Raison sociale :

Adresse de l'entreprise :

Adresse personnelle du chef d'entreprise :

.....

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Nationalité :

Type de commerce exercé :

N° d'immatriculation au registre de commerce et K.Bis :

Nombre de salariés :

